

**CHAMPIONNAT  
INDIVIDUEL  
DE LA  
SEINE - SAINT - DENIS  
JEUNES  
&  
SENIORS**

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT  
+ LA LISTE DES SÉLECTIONNÉ(E)S  
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

**DATE : SAMEDI 13 AVRIL 2019 (Jeunes)  
DIMANCHE 14 AVRIL 2019 (Seniors)**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION : LUNDI 8 AVRIL 2019**

**LIEU : BOBIGNY**

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

## JEUNES ET SENIORS

### ARTICLE 1 : Conditions de Participation

1.1 Cette épreuve de simple est réservée aux joueurs et joueuses (quelle que soit leur nationalité), licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table, ayant participé, sans en être exclu (9W ou 2W), au Critérium Fédéral cette saison. **La participation est gratuite pour les 10 tableaux des simples.**

### 1.2 Licence et Certificat Médical

Tous les joueurs participant au championnat individuel du critérium fédéral doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

### Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention «certificat médical présenté» figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention «ni entraînement, ni compétition» figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

### Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1<sup>ère</sup> phase au cours de la 2<sup>ème</sup> phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

### ARTICLE 2 : Qualification

Un classement Général, par Points/Lettre, est établi par catégorie après les 4 tours préliminaires du Critérium Fédéral. En cas d'égalité, l'avantage est donné au plus jeune.

Nombre de qualifié(e) s par catégorie :

64	Plus de 18 Ans Messieurs	24	Plus de 18 Ans Dames
32	Moins de 18 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 18 Ans Dames
32	Moins de 15 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 15 Ans Dames
24	Moins de 13 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 13 Ans Dames
24	Moins de 11 Ans Messieurs	Toutes	Moins de 11 Ans Dames

Tableaux Jeunes : Les jeunes ne peuvent participer qu'au tableau jeune correspondant à leur catégorie d'âge.

Tableaux Seniors : **10 jeunes maximums** peuvent y participer, si leur nombre de points/lettre le permet et sous réserve de remplir les conditions de l'article 7 du présent règlement.

(Pour les jeunes évoluant en National et ayant les points/lettre pour participer dans le tableau Senior, ils seront placés en tenant compte de leur Points/Classement).

Seul(e)s les Poussin(e)s ne peuvent pas participer au tableau Senior.

**ARTICLE 3 : Déroulement Sportif**

Les joueur(euse)s ayant confirmé leur participation seront réparti(e)s dans des poules après avoir été reclassé(e)s selon leurs Points/Classement.

En cas d'égalité de Points/Classement, les joueur(euse)s seront départagé(e)s en tenant compte de leur points/lettre du Critérium Fédéral. En cas d'une nouvelle égalité, il sera accordé en priorité la qualification au joueur évoluant dans sa catégorie d'âge et pour une égalité persistante par tirage au sort.

**3.1 Toutes les Catégories Messieurs**

- a) Tous les participants sont répartis en poules de 3 ou 4 joueurs.
- b) Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.
- c) La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale. La place 3/4 ne sera pas disputée.

**3.2 Toutes les Catégories Dames**

Une ou X poules de Y joueuses seront constituées dans chaque catégorie, selon le nombre de joueuses qui auront confirmé leurs participations. Les 2 premières de chaque poule sont qualifiées pour le tableau final. Toutefois, la formule pourra être adaptée par le Juge-Arbitre et/ou le Comité Départemental selon le nombre de joueuses effectivement présentes le jour de la compétition.

**ARTICLE 4 : Arbitrage**

Les joueur(euse)s sont tenu(e)s d'arbitrer à la demande du Juge-Arbitre, et notamment, les joueur(euse)s éliminée(e)s en poule doivent arbitrer une partie avant de s'en aller sous peine de sanctions sportives lors de la prochaine saison.

**ARTICLE 5 : Déroulement des Parties**

Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

**ARTICLE 6 : Surclassement**

Les Moins de 18 ans, moins de 15 ans, moins de 13 ans et moins de 11 ans peuvent jouer dans la Catégorie Senior (plus de 18 ans messieurs), s'ils ont suffisamment de points/lettre dans la limite de 10 joueurs.

**ARTICLE 7 : Confirmation de Participation**

- 7.1 Une liste de joueur(euse)s pré-qualifié(e)s dans chaque catégorie paraîtra à l'issue du dernier tour du Critérium Fédéral, dans l'ordre des Points/Lettre obtenus, titulaires et remplaçant(e)s.
- 7.2 **Les clubs devront IMPÉRATIVEMENT confirmer la participation ou l'absence de leurs qualifié(e)s ET Remplaçant(e)s, avant la date limite précisée sur les listes.**
- 7.3 Les joueur(euse)s n'ayant pas confirmé leur participation ne pourront pas participer, même en cas d'absence d'un titulaire. Par contre, les remplaçant(e)s ayant confirmé leur participation pourront être contactés jusqu'à la veille de la compétition en cas de forfait excusé à l'avance d'un titulaire.
- 7.4 **PÉNALITÉ FINANCIÈRE**

Tout joueur(euse) ayant confirmé sa participation et absent(e) sans excuse **écrite et justifiée** dans les 5 jours qui suivent l'épreuve, sera sanctionné(e) d'une pénalité financière dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur et qui sera réclamée à son association.

**Pour la saison 2018/2019, la pénalité financière est fixée à 15€00.**

Sauf cas de force majeure, prévenir d'un désistement le Comité Départemental avant l'épreuve.

**ARTICLE 8 : Récompenses**

Les quatre premiers (ères) de chaque tableau seront récompensé(e)s de la manière suivante :

Une coupe sera remise au vainqueur et une médaille au 2<sup>ème</sup> et aux 3<sup>èmes</sup> ex æquo de chaque tableau, lors de la cérémonie protocolaire.

**ARTICLE 9 : Dispositions Diverses**

- Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent-être rendus responsables des vols pouvant survenir au cours de la compétition.
- Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux, notamment ceux non prévus au présent règlement.
- Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.
- Ce Championnat fait partie des épreuves dites individuelles pour la réglementation des cartons disciplinaires.
- Lors de cette compétition, le club organisateur fournira des balles blanches agréées en plastique. Les joueurs devront avoir une tenue adaptée (non blanche).
- Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué à cette épreuve est 1,25.

---

**Date de la Dernière Modification : 25/03 /2019**

---

## **Annexe 1 - Ordre des rencontres dans une Poule**

- Poule de 3 avec 1 ou 3 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
1-3	2-3	1-2

- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
1-3	1-2	2-3

- Poule de 4 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

- Poule de 5 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

- Poule de 5 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

- Poule de 6 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

- Poule de 6 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3